



Distr. limitée 8 mai 2018 Français

Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique Quarante-huitième session Bonn, 30 avril-10 mai 2018

Point 10 a) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Révision des Directives FCCC pour la notification des inventaires annuels des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Projet de conclusions proposé par le Président

- 1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi l'examen de cette question. Il a accueilli avec satisfaction les informations fournies par les Parties sur leur expérience de la notification des produits ligneux récoltés et leurs vues sur la question¹.
- 2. Le SBSTA s'est également félicité des informations actualisées communiquées par les Parties sur leur expérience de l'utilisation du *Supplément 2013 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : Zones humides* (ci-après dénommé le Supplément sur les zones humides) pour la notification de leur inventaire des gaz à effet de serre. Il a encouragé les Parties à continuer de se familiariser avec l'utilisation du Supplément sur les zones humides pour la notification de leur inventaire des gaz à effet de serre.
- 3. Le SBSTA a débattu de la notification des estimations des émissions et des absorptions de dioxyde de carbone relatives aux produits ligneux récoltés, notamment de l'expérience des Parties concernant la notification de ces estimations et l'établissement de liens entre celles-ci et les estimations relatives aux terres forestières, en tenant compte des informations mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus. Il a pris note de l'importance de ces débats pour parvenir à une meilleure compréhension des différentes méthodes exposées dans les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux des gaz à effet de serre, ainsi que des conséquences potentielles de l'utilisation de différentes méthodes pour surestimer ou sous-estimer les émissions et les absorptions provenant des produits ligneux récoltés.
- 4. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquante et unième session (novembre 2019).

 $^{^{1}\ \} Disponibles\ \grave{a}\ l'adresse: https://unfccc.int/submissions_and_statements.$



